



Analyse de la Filière Anacarde au Togo

Octobre 2015

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH)

Avec l'appui de

Centres d'Innovations Vertes pour le secteur agro-alimentaire au Togo (ProCIV) &
Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture au Togo (ProDRA)

Préface

L'agriculture constitue le moteur de la croissance économique de notre pays. Elle occupe à elle seule les 2/3 de la population nationale et contribue pour environ 40% au PIB national. Conscient de cette situation, le gouvernement togolais, à l'instar des autres pays africains, a pris l'engagement en 2003 à travers le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), volet agricole du NEPAD, d'allouer au moins 10% de son budget national à ce secteur.

Pour mettre en œuvre l'ECOWAP/PDDAA/NEPAD, le Togo a élaboré le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) qui constitue le cadre fédérateur des interventions dans le secteur agricole, en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'horizon 2015.

Les investissements réalisés dans le PNIASA à travers un certain nombre de projets, ont permis au Togo de réduire de 32% à 16% la prévalence de la sous-alimentation et de relancer les productions d'exportation traditionnelles. En outre, le Togo s'est engagé dans la promotion et le développement de nouvelles filières de diversification afin d'élargir l'éventail de productions alternatives susceptibles d'améliorer le revenu des paysans et la balance commerciale.

L'un des problèmes auxquels le secteur agricole togolais fait face est le cloisonnement des acteurs et la faible organisation des producteurs agricoles, rendant difficiles les initiatives d'investissement et le positionnement dans le marché sous régional et international.

La réforme qui a abouti à la création de la Direction des filières végétales en lieu et place de la Direction de l'agriculture obéit au souci de créer les conditions de promotion et de développement de véritables chaînes de valeurs dans les productions végétales afin d'assurer la production, la qualité et la compétitivité des produits. Cette préoccupation a été réaffirmée par les orientations du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE dans son discours à la nation le 26 avril 2014 pour faire du Togo, un pôle économique attractif qui s'appuie sur ses avantages comparatifs à travers, entre autres : (i) la création de véritables filières de transformation pour favoriser l'essor des industries de transformation et la multiplication des petites et moyennes entreprises, (ii) l'ambition de faire du Togo une force d'exportation des produits finis et semi finis dans la sous-région, (iii) l'accélération de la création d'emplois pour la jeunesse notamment à partir du

secteur agricole, (iv) la construction d'un label de qualité et d'un pôle de compétitivité.

L'un des partenaires importants qui accompagnent le Togo dans ce domaine est la coopération allemande (GIZ) à travers le Programme pour le développement rural et l'agriculture (ProDRA).

La politique de promotion et de développement de la culture d'anacarde a été lancée dans les années 70 avec l'implantation d'importants périmètres d'Etat dans les zones agro écologiques de la savane humide. La dissolution de la Société Togo Fruit en décembre 1982 a porté un coup d'arrêt à la culture.

La filière anacarde fait depuis quelques années, l'objet d'un regain d'intérêt auprès des producteurs agricoles. Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, avec l'appui du ProDRA/GIZ, a ainsi initié avec leur participation et l'implication d'autres acteurs du public et du privé, une étude qui a permis de faire l'état des lieux et de proposer des axes stratégiques pour faire de l'anacarde, une filière pourvoyeuse de revenus.

Le présent document fait un diagnostic de la filière anacarde au Togo par une présentation des chaînes de valeurs en prenant en compte le segment de production et les segments en amont et en aval de la production y compris la mise en marché. Il fait un état des lieux au présent et oriente sur les perspectives de développement de la filière et les initiatives d'investissement en cours. La méthode « Value links » et l'approche « Farmer Business School » utilisées avec l'appui du ProDRA permettront une meilleure promotion et un bon développement des chaînes de valeurs.

Somme toute, ce document se veut un document pouvant servir d'orientation à toute personne désireuse d'avoir un aperçu global sur la filière d'anacarde au Togo. Il peut autant être utile pour les acteurs des différents maillons des chaînes de valeur ajoutées qu'aux décideurs politiques et acteurs du partenariat technique et financier.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique

Colonel Ouro-Koura AGADAZI

Contenu

Figures et tableaux.....	5
Abréviations	6
Résumé exécutif.....	8
1 Introduction	10
1.1 Le contexte de ce document.....	10
1.2 L'histoire de la filière anacarde au Togo	10
2. La cartographie de la filière anacarde.....	12
3 La production	14
3.1 Les données clés de la production anacardière au Togo	14
3.2 Zones agro-écologiques de la production de noix de cajou	14
3.3 Répartition géographique de la production	17
3.4 Système de production.....	19
3.4.1. Schéma et calendrier culturel	19
3.5 Aspects socio-économiques	21
3.5.1 Le foncier et l'accès à la terre	21
3.5.2 Les femmes dans la production anacardière	22
3.5.3 La taille des exploitations.....	22
3.5.4 Rentabilité	23
3.6 Organisations professionnelles des producteurs, accès aux finances et liens d'affaires	27
3.6.1 L'organisation des producteurs.....	27
3.6.2 Accès aux finances et liens d'affaires	27
4 La transformation et la commercialisation.....	28
4.1 La transformation.....	28
4.1.1 Cajou Espoir.....	28
4.1.2 Autres initiatives de transformation	30
4.2 La commercialisation	31
5 Prestataires et prestations	33
5.1 Recherche et matériel végétal	33
5.2 Appui-conseil pour les producteurs et productrices.....	33
5.2.1 L'approche Farmer Business School (FBS) Anacarde.....	34
5.2.2 Formations techniques diverses	35
5.3 Services pour la transformation et le commerce	36
5.4 Services et acteurs d'appui au niveau sous-régional	36
6. Cadre réglementaire.....	38
7 Succès, echecs, potentialités et obstacles.....	40
7. Recommandations.....	41
8 Bibliographie	42

Figures et tableaux

Liste des figures

<i>Figure 1: Pomme et noix d'anacarde à Tchavade, Tchaoudjo</i>	9
<i>Figure 2: Ancien verger de TOGOFRUIT à Tchamba</i>	11
<i>Figure 3: Carte des chaînes de valeur ajoutée de la filière anacarde</i>	12
<i>Figure 4: Formation de pépiniéristes en greffage</i>	13
<i>Figure 5: Récolte à Tchavade, Tchaoudjo</i>	15
<i>Figure 6: Aperçu des zones agro-écologique pour la culture d'anacarde au Togo</i>	16
<i>Figure 7: Nombre de producteurs d'anacardes et du volume de production 2013/2014</i>	18
<i>Figure 8: Mode de sécurisation de la plantation</i>	21
<i>Figure 9: Anacardes à perte de vue: une grande plantation en Région Centrale</i>	23
<i>Figure 10: Une productrice d'anacarde dans un exercice de planification à N'Djakpo, Tchamba</i>	24
<i>Figure 11 : Stockage de noix dans les locaux de l'usine de Tchamba</i>	28
<i>Figure 12: 700 emplois pour aboutir au produit fini à Cajou Espoir</i>	29
<i>Figure 13: Jus de pomme de cajou</i>	30
<i>Figure 14: Transformation de la pomme de cajou</i>	30
<i>Figure 15: Transformation artisanale de la pomme en jus</i>	31
<i>Figure 16: Les modules de formation de l'approche FBS</i>	34
<i>Figure 17: Formation FBS Anacarde</i>	35

Liste des tableaux

<i>Tableau 1: La répartition géographique de la production</i>	17
<i>Tableau 2: Les différentes cultures associées au verger d'anacardiers au Togo</i>	19
<i>Tableau 3: Calendrier cultural de la production d'anacarde</i>	20
<i>Tableau 4: Répartition des plantations par région</i>	22
<i>Tableau 5: Rendements moyens (kg/ha) en noix brutes de cajou en Afrique de l'Ouest</i>	24
<i>Tableau 6: Marge brute pour 1 ha d'une plantation en production sans bonnes pratiques</i>	25
<i>Tableau 7: Calcul de la marge brute d'une plantation d'anacardes sélectionnées en production avec bonnes pratiques et engrais</i>	26
<i>Tableau 8: calendrier de commercialisation des produits d'anacarde</i>	32
<i>Tableau 9: Cadre politique pour la promotion de la chaîne de valeur anacarde</i>	38
<i>Tableau 10: Succès, Potentialités, Echecs et Obstacles</i>	40

Abréviations

ADES	Association pour le Développement Economique et Social/Tchaoudjo
ACI	African Cashew Initiative
AJA	l'Action pour la Jeunesse d'Afrique
ANCPA	Association nationale des coopératives et producteurs d'anacardes
APCR	Association Paysanne pour la Communication des Ruraux
ARCOD	l'Agence régionale de coopération et de développement de Champagne-Ardenne
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CNSL	Cashew Nut Shell Liquid
CVA	Chaîne de valeur ajoutée
DCML	Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale
DE	Direction de l'Elevage
DFDOPA	Direction de la Formation, de la Diffusion des Techniques Agricoles et des Organisations Professionnelles Agricoles
DFV	Direction des Filières Végétales
DRAEP	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DPPSE	Direction des Politiques, de la Planification et du Suivi-Évaluation
ECOWAP	Politique Agricole des Etats de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
FBS	Farmer Business School (Ecole d'Entreprenariat Agricole)
FUPROCAT	Fédération des Unions de Producteurs de Café-Cacao du Togo
FUCEC	Faîtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
iCA	initiative du Cajou Africain
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IFDC	International Fertilizer Development Center
INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
KOR	Kernel Out Turn Ratio
MAPTO	Mouvement Alliance Paysanne du Togo
MAEH	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale

OP	Organisation de Producteur
PASA	Projet d'Appui au Secteur Agricole au Togo
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
ProCIV	Centres d'Innovations Vertes pour le secteur agro-alimentaire au Togo
ProDRA	Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
RNA	Recensement National Agricole
RPPA	Recensement des Planteurs et Plantations d'Anacarde
SG	Secrétariat Général
SIALO	Salon International de l'Agroalimentaire de Lomé
SORAD	Sociétés Régionales d'Aménagement et de Développement
UE	Union Européenne
URCLEC	Union Rénovée des Caisses Locales d'Epargne et de Crédit
UROPC	Union Régionale des Organisations des Producteurs de Céréales

Résumé exécutif

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement togolais pour la redynamisation de la filière anacarde. La culture de l'anacarde à grande échelle au Togo date des années 1960, avec l'implantation des champs collectifs gérés par les sociétés SORAD pour approvisionner la société para-étatique TOGOFRUIT. Suite à la fermeture de ces sociétés, la filière a traversé une phase latente jusqu' à la création en 2004 à Tchamba de l'usine de transformation des noix, de la société privée Cajou Espoir. L'année 2010 avec l'élaboration de la Politique nationale pour l'investissement dans l'agro-alimentaire a marqué la volonté politique de redynamiser le secteur. La première action pour matérialiser cette volonté des pouvoirs publics fut l'étude diagnostique de la filière à travers la Direction de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de l'époque. A la faveur de la mise en place du Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture, dans le cadre de la reprise de la coopération technique entre la République Togolaise et la République Fédérale de l'Allemagne en 2013, la nécessité d'avoir des données de référence sur la filière anacarde s'est imposée. La cartographie de la filière permet d'identifier les principaux acteurs.

Selon le premier Recensement des planteurs et plantations d'anacarde (Rppa) au Togo, recensement qui constitue d'ailleurs la principale source de cette étude, le maillon production totalise 18 262 producteurs dont seulement 9,6% pour les femmes, répartis sur les quatre régions productrices de cajou de façon inéquitable. Les chiffres du Rppa constituent une toute première estimation qui peut être qualifiée avec des données provenant d'autres sources et on peut supposer que les chiffres réels sont encore plus grands. La Région Centrale et la partie Est de la Région des Plateaux où se trouvent plus de 81% des producteurs totalisent chacune respectivement 7523 et 7391 producteurs. En termes de superficie dédiée à la culture de l'anacarde, les mêmes régions hébergent à elles seules plus de 86% des plantations, avec 9643 ha pour la Région des Plateaux contre 6448 ha pour la Région Centrale. Les plantations sont constituées en majorité de petits vergers dont 46% ont une superficie de l'ordre de 0,5 ha.. Au cours de la récente campagne agricole 2013/2014, la production totale des noix de cajou du Togo a été estimée à 6268 tonnes dont plus de 89% ont été fournies par la Région Centrale et la Région des Plateaux. Avec la production déclarée, l'anacarde se positionne comme le quatrième produit de rente au Togo en terme de tonnes produites derrière le coton (96.880 t), le café (autour de 15.500 t) et le cacao (8.400 t). Dans une comparaison sous-régionale le Togo est loin derrière le leader africain et mondial la Côte-d'Ivoire avec 550 000 t pour la campagne 2013/2014 ou son voisin le Ghana, 68.000t, mais déjà proche du Gambia, 8.000 t (*source : iCA : 2015*).

Le maillon production de la filière anacarde au Togo est dans son grand ensemble caractérisé par un déficit en bonnes pratiques agricoles (BPA). Les quelques pépiniéristes existants peinent à écouler leurs plants, car les producteurs ne font pas systématiquement appel à leur service. Ils préfèrent le semis direct à l'utilisation des plants. Malgré les conditions climatiques favorables, la non maîtrise des BPA associées au manque de matériel végétal amélioré plombe le rendement moyen qui est estimé à 390 kg par hectare.

Depuis 2005 une partie de la noix de cajou togolaise est transformée localement en amande blanche avant l'export par l'usine Cajou Espoir basée dans la préfecture de Tchamba dans la région Centrale. Cette société a pu transformer 2400 tonnes de noix en 2014 et compte plus de 700 employés à l'usine de transformation dont 75% de femmes. Selon des estimations du projet-sous-régional iCA on peut estimer pour l'Afrique de l'Ouest qu'une transformation de

1000 t de noix de cajou peut générer entre 150-200 emplois, surtout pour les femmes. En 2015 Cajou Espoir a créé une nouvelle unité dans la préfecture de Blitta. Cet investissement pourra augmenter la capacité de transformation qui est actuellement de 3000 à 6000 tonnes à l'horizon 2018. La transformation locale se trouve dans une situation de concurrence avec l'exportation de la noix brute. Contrairement à d'autres pays (Bénin, Côte d'Ivoire) au Togo, il n'y a pas encore de cadre réglementaire spécifique pour privilégier et promouvoir la transformation locale de la noix d'anacarde.

La commercialisation des noix de cajou est donc caractérisée par un marché ouvert et non réglementé. On y trouve des collecteurs, des acheteurs et des exportateurs, parmi eux aussi des béninois et des indo-pakistanaïes. Compte tenu du marché non-réglementé et de la porosité des frontières, il est difficile d'avoir des chiffres fiables sur les quantités et les destinations des noix exportées. Mais l'essentiel des noix brutes est exporté vers l'Inde. Les principales destinations pour l'exportation des amandes blanches sont les Etats-Unis et l'Union Européenne.



Figure 1: Pomme et noix d'anacarde à Tchavade, Tchaoudjo

1 INTRODUCTION

1.1 Le contexte de ce document

Le présent document se situe dans le cadre de la redynamisation de la filière anacarde au Togo. En effet, la coopération bilatérale entre les gouvernements de la République Togolaise et la République Fédérale d'Allemagne a repris en 2012. Trois pôles prioritaires ont été fixés de commun accord. L'un des pôles prioritaires retenus est le développement rural et l'agriculture, matérialisé par le Programme pour le Développement et l'Agriculture (ProDRA).

Classé dans le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), le ProDRA appuie la promotion de la filière anacarde au Togo à travers l'approche de développement des chaînes de valeur ajoutée avec la méthode Valuelinks. Dans le processus d'analyse des chaînes de valeur ajoutée de la filière anacarde, à savoir, la cartographie des CVA, leur quantification et l'analyse économique, ProDRA est confronté au manque de données sur les acteurs de la filière. L'unique document disponible dédié à la filière et pouvant donner des informations partielles est un rapport de l'étude diagnostique de la filière anacarde au Togo commandité par le MAEH en 2012. Fort de ce constat et dans le souci de bâtir le programme sur des bases référentielles crédibles, le premier recensement des planteurs et plantions d'anacarde au Togo a été réalisé par la Direction des Statistiques agricoles de l'Informatique et de la Documentation (DSID) appuyé par le Programme pour les Centres d'Innovations Vertes (ProCIV-TG) de l'initiative globale « Un seul Monde sans faim » du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et accompagné par le ProDRA.

Ce document se base ainsi sur ces données mais aussi sur d'autres sources qualitatives et quantitatives pour faire une analyse plus approfondie de la filière. Il s'agit d'un travail conjoint entre la Direction des Filières Végétales (DFV) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) et la GIZ. Le présent document n'a pas la prétention d'apporter les réponses exhaustives à toutes les questions relatives à la filière anacarde au Togo. Il se comprend plutôt comme un document pouvant servir d'orientation à toute personne désireuse d'avoir un aperçu global sur la filière d'anacarde. Il peut être utile autant aux acteurs des différents maillons des chaînes de valeur ajoutées, qu'à toute personne ou structure désirant investir dans la filière qu'aux décideurs politiques et aux acteurs du partenariat technique et financier.

1.2 L'histoire de la filière anacarde au Togo

L'anacardier (*Anacardium occidentale*) est une plante à intérêt multiple et varié (Aina, 1996). Son aire d'origine est l'Amérique du Sud, plus précisément la région de Ceara au Nord-est du Brésil où elle est présente en vastes peuplements naturels (Gagnon, 1998). Son introduction en Afrique a été faite par les Colons Portugais dès les 16^{ème} et 17^{ème} siècles.

L'extension des plantations d'anacardiers dans les régions de la Centrale, de la Kara et des Savanes, a véritablement débuté dans les années 60; sous forme de champs collectifs grâce à la société TOGOFRUIT (Société nationale pour le développement de la culture fruitière) accompagné par les Sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD). Les premières plantations d'anacardiers à grande échelle ont été réalisées entre 1967 et 1975. En tout, les SORAD et TOGOFRUIT ont permis l'installation de près de 5.000 ha de

plantations domaniales et de plantations privées. Ce programme a également favorisé l'implantation d'une usine de transformation de la noix de cajou à Kara qui n'a pas pu être fonctionnelle. Même si aujourd'hui la grande partie de ces plantations domaniales sont à l'abandon, il faut souligner que cela a favorisé un foisonnement de plantations privées autour des plantations de la SORAD et de TOGOFRUIT. En effet, à partir des anciennes plantations de la SORAD et de TOGOFRUIT, les populations se sont lancées dans la production de noix de cajou dans les régions de la Savane, de la Kara, de la Centrale et une partie de l'Est de la région des Plateaux surtout lors des crises sociopolitiques des années 90.



Figure 2: Ancien verger de TOGOFRUIT à Tchamba

Malgré cette forte couverture nationale de la production, ce secteur a connu un retard de développement dû à une désorganisation complète des acteurs du secteur pourvoyeur d'emplois et générateur de revenus. L'absence de statistiques officielles sur la filière, de stratégies nationales, d'un manque d'accompagnement et d'appui-conseil ont mené à un déclin de la filière. Les plantations collectives ont été abandonnées et laissées à la merci des feux de brousse. Néanmoins, le développement de la filière dans les pays voisins a incité les producteurs privés des zones frontalières à maintenir la production. C'est par exemple le cas dans la préfecture de Tchamba en région Centrale ; du fait de la proximité avec le Bénin d'où venaient les acheteurs. Ceci a favorisé la création d'une société privée de transformation des noix de cajou, « Cajou Espoir » en 2004 dans cette préfecture, marquant le début de la relance des activités économiques de la filière au Togo.

Au niveau politique, l'Etat Togolais, à travers sa politique de relance du secteur agricole, a initié en 2010, le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui a pour objectif de réaliser une croissance agricole annuelle d'au moins 6%. Ce programme, à travers ses axes stratégiques, prévoit aussi le développement de nouvelles filières d'exportation porteuses dont fait partie l'anacarde à côté de l'ananas et les agrumes.

Une première action a été menée dans ce sens par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique à travers l'ancienne Direction de l'Agriculture, avec une étude diagnostique de la filière réalisée en 2012. Cette étude a eu pour objectifs de faire le point sur l'état de la filière anacarde, de lever les goulots d'étranglements et de proposer les actions à mener pour le développement de la filière sur tous les plans. Dans la même optique, la GIZ a réalisé un atelier de diagnostic de la filière anacarde en Région Centrale depuis décembre 2013 pour l'orientation de son Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA) dans cette filière.

2. LA CARTOGRAPHIE DE LA FILIERE ANACARDE

La cartographie de la filière anacarde au Togo peut être illustrée comme dans la figure ci-dessous :

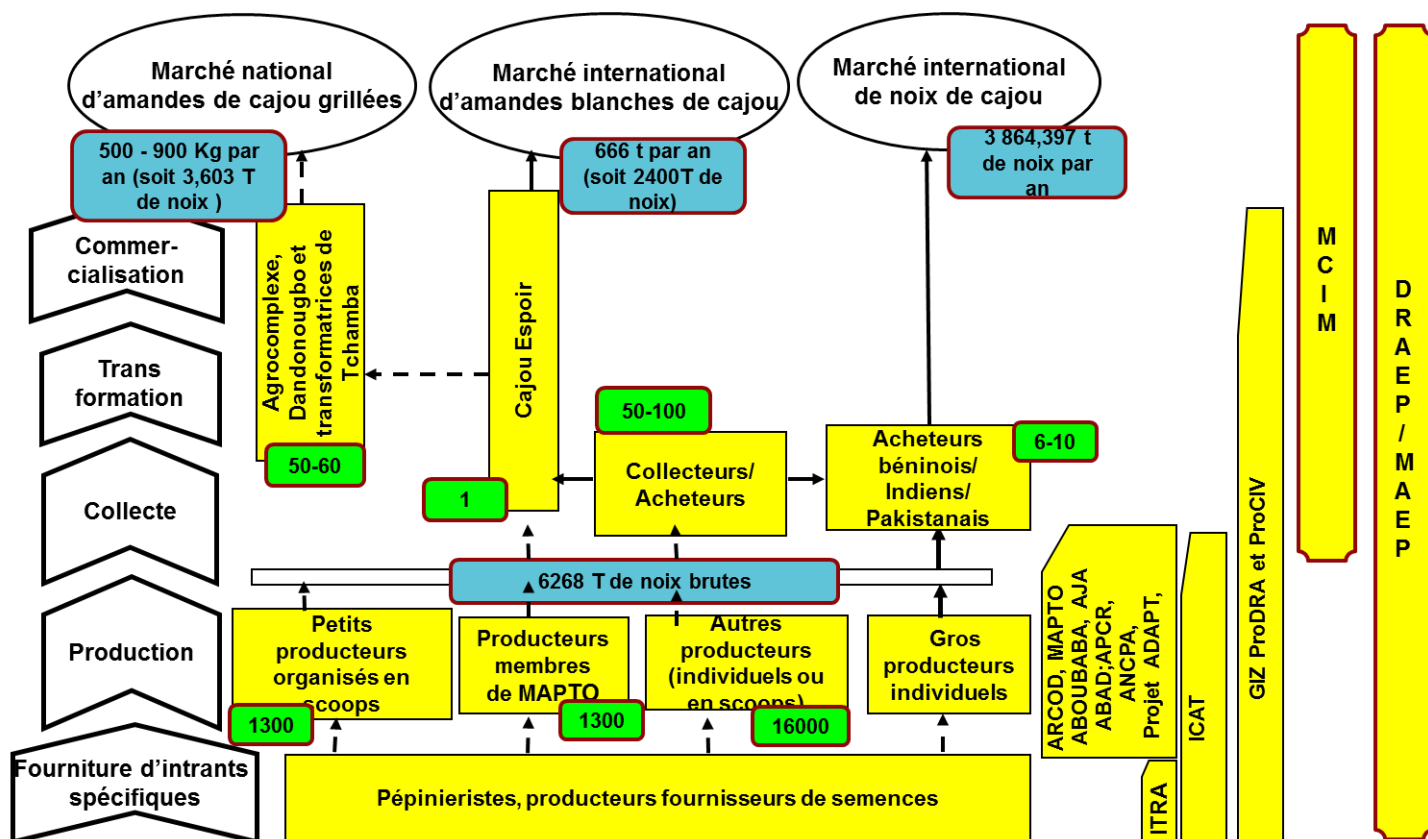


Figure 3: Carte des chaînes de valeur ajoutée de la filière anacarde

Aujourd'hui elle est composée de trois (03) chaînes de valeur ajoutée (cva) dont deux principales : la cva « amande blanche pour le marché international » et la cva « noix brute de cajou pour le marché international ». De plus il existe une cva « amande de cajou grillée pour le marché national ». D'autres cva potentielles, comme le jus de la pomme d'anacarde, l'huile et tourteaux de l'amande ou le baume, appelé en anglais « Cashew Nut Shell Liquid (CNSL) » ne sont pas fonctionnelles ou très marginales au Togo. Les différents maillons des chaînes entretiennent principalement des relations de type non formelles.

Concernant les noix brutes, les principaux acteurs d'exportation sont des commerçants indo-pakistanaïses et des commerçants béninois. Les principaux marchés d'exportation des noix sont l'Inde, le Bénin et le Ghana. Concernant les amandes blanches de cajou, elles sont exportées par le transformateur, Cajou Espoir vers l'Europe et les Etats-Unis.

Le maillon transformation est marqué par la présence de la seule société de transformation des noix en amandes, Cajou Espoir. Les 666 tonnes d'amandes blanches (correspondant à environ 2400 tonnes de noix brutes) issues de l'unique usine de transformation, sont quasi

exclusivement destinées à l'exportation. Les autres acteurs du maillon transformation sont en grande partie des femmes qui grillent les brisures d'amandes issues de l'usine de transformation pour les consommateurs locaux. En effet, au stade actuel, seulement quelques unités de transformation artisanale existent pouvant offrir des amandes pour le marché local.

Les acheteurs sont des intermédiaires de premier niveau travaillant pour les exportateurs avec lesquels ils ont des relations solides. Les collecteurs et collectrices sont des intermédiaires de deuxième niveau allant de village à village pour le compte des acheteurs avec des relations d'affaires souvent moins solides. Il s'agit de jeunes Togolais non organisés. Cajou Espoir intervient aussi au niveau de la collecte à travers des achats directs auprès des producteurs et des coopératives.

Le maillon production est composé essentiellement de petits producteurs individuels (environ 16.000) et des producteurs organisés en coopérative (2.600 environ). Ces coopératives sont entrées dans un processus d'organisation qui devra aboutir d'ici octobre 2015 à la formalisation par la création de l'Association Nationale des Coopératives et Producteurs d'Anacarde (ANCPA) au Togo. De plus il y a quelques grands producteurs individuels avec des superficies entre 10 et 550 ha.

Au niveau du maillon fourniture d'intrants, quelques pépiniéristes sont les seuls acteurs professionnels. Il n'y a pas de sélection méthodique de matériel végétal amélioré et les techniques de greffage ou surgreffage sont très peu connues. En effet, jusqu'ici, la plupart des semences de noix proviennent d'une sélection massale faite par les producteurs eux-mêmes. Les producteurs ne font pas usage des intrants chimiques dans la production de l'anacarde.



Figure 4: Formation de pépiniéristes en greffage

Les organisations d'appui aux acteurs de la filière anacarde sont :

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH) et ses structures spécialisées et décentralisées (ICAT, ITRA), ainsi que la GIZ-ProDRA et ProCIV-TG qui couvrent tous les maillons de la chaîne ;
- Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) apporte son appui au niveau méso et macro ;

- Les ONG et associations comme AJA, ARCOD, APCR, ABOUBABA, ABAD, MAPTO, ADES/Tchaoudjo ainsi que le projet ADAPT apportent leur soutien au maillon production.

3 LA PRODUCTION

3.1 Les données clés de la production anacardière au Togo

Au Togo, le maillon production de la filière anacarde totalise 18 262 producteurs répartis sur les quatre régions productrices de cajou (Voir carte, Figure 4). En termes de superficie dédiée aux plantations d'anacardiers, les 21417 plantations sont emblavées sur une superficie de 18 527 ha. Les deux principales régions de production hébergent à elles seules plus de 86% de ces plantations. Les plantations sont constituées en majorité de petits vergers dont 46% ont une superficie de l'ordre de 0,5 ha. Au cours de la récente campagne agricole 2014, la production totale des noix de cajou du Togo a été estimée à 6268 tonnes sur la base de la déclaration des producteurs recensés. Le rendement moyen est de 390kg par ha. Ces données sont les premières références de ce type au Togo. Sur la base d'autres sources, comme par exemple des témoignages d'acheteurs, on peut estimer que la production totale dépasse même le chiffre affiché.

3.2 Zones agro-écologiques de la production de noix de cajou

Au Togo, la production de l'anacardier couvre différentes zones agro-écologiques: Ceci nous donne un aperçu sur le potentiel de la production des noix de cajou dans le pays, à voir sur la carte de la page suivante.

Selon Tandjiekpon (2005: 6) « *L'espèce se développe bien depuis le niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 1200 mètres en climat chaud et humide mais donne de meilleurs résultats dans de basses altitudes. Elle s'adapte bien aux régions semi-arides et arides avec une période sèche de 4 à 6 mois, et peut se développer sous une pluviométrie annuelle comprise entre 500 et 3700 mm. A. occidentale tolère des régimes pluviométriques de type uni et bimodal ; toutefois, les pluies et temps nuageux durant la floraison affectent la production de noix* » Selon l'auteur (2005 :32) les meilleures conditions climatiques pour la culture de cajou au Bénin, pays voisin du Togo se situent donc entre les 8^{ième} et 10^{ième} parallèles.

L'anacardier tolère les conditions de sols légèrement acides à neutre, entre PH 6.3 et 7.3 et peut se développer sur une large gamme de sols incluant les sols sableux, latéritiques et rocheux. Toutefois, l'anacardier les sols fertiles, bien drainés, profonds, sableux à argileux avec une forte teneur organique sont mieux disposés pour la culture d'anacardiers (Tandjiekpon 2005). Par contre, les zones inondables ou salées ne sont pas adaptées pour la plantation de cajou.

Selon ces différents paramètres et des observations de terrain on peut apercevoir au Togo des zones agro-écologiques plus au moins favorables pour la culture d'anacardier. Il est important de noter qu'il s'agit ici seulement d'une première approximation d'une situation complexe et non d'une analyse scientifique détaillée. L'aperçu est basé sur des paramètres pluviométriques (précipitations mensuelles, durée de la saison sèche), prise en compte du relief, de latitude, des zones inondables et des déductions d'observations de terrain par rapport à la productivité dans différents milieux.

Cela explique que les zones très favorables se situent en grande partie à l'Est du pays tout le long du bassin du fleuve Mono, en partant d'Atakpamé vers le Nord et particulièrement traversant l'Anié, de Elavagnon; Soutouboua, Tchamba et Tchaoudjo. Ces zones très favorables s'étendent aussi dans les autres parties de la Région Centrale et de la Kara, et une partie des Savanes, mais interrompues par les parties montagneuses de ces régions. Au sud et au nord de ces zones très favorables les conditions agro-écologiques sont toujours favorables mais avec quelques facteurs limitants qui sont la durée de la saison sèche plus courte au sud d'Atakpamé et des aléas climatiques au Nord du pays. Les conditions dans une grande partie de la Région Maritime sont classées moins favorables à cause de la pluviométrie bimodale, avec une saison sèche trop courte dans cette zone. Cela n'exclut pourtant pas la culture d'anacarde comme on peut le constater dans certaines zones similaires au Sud du Ghana (iCA 2010). Les altitudes élevées de l'ouest de la Région des Plateaux et les zones salées et inondables de la côte peuvent être considérées comme marginales. A l'intérieur de ces grandes zones on peut bien sûr trouver des conditions microclimatiques différentes et donc d'autres facteurs favorisant ou défavorisant la culture d'anacardiers.



Figure 5: Récolte à Tchavade, Tchaoudjo

Aperçu des zones agro-écologiques pour la culture de l'anacardes au Togo

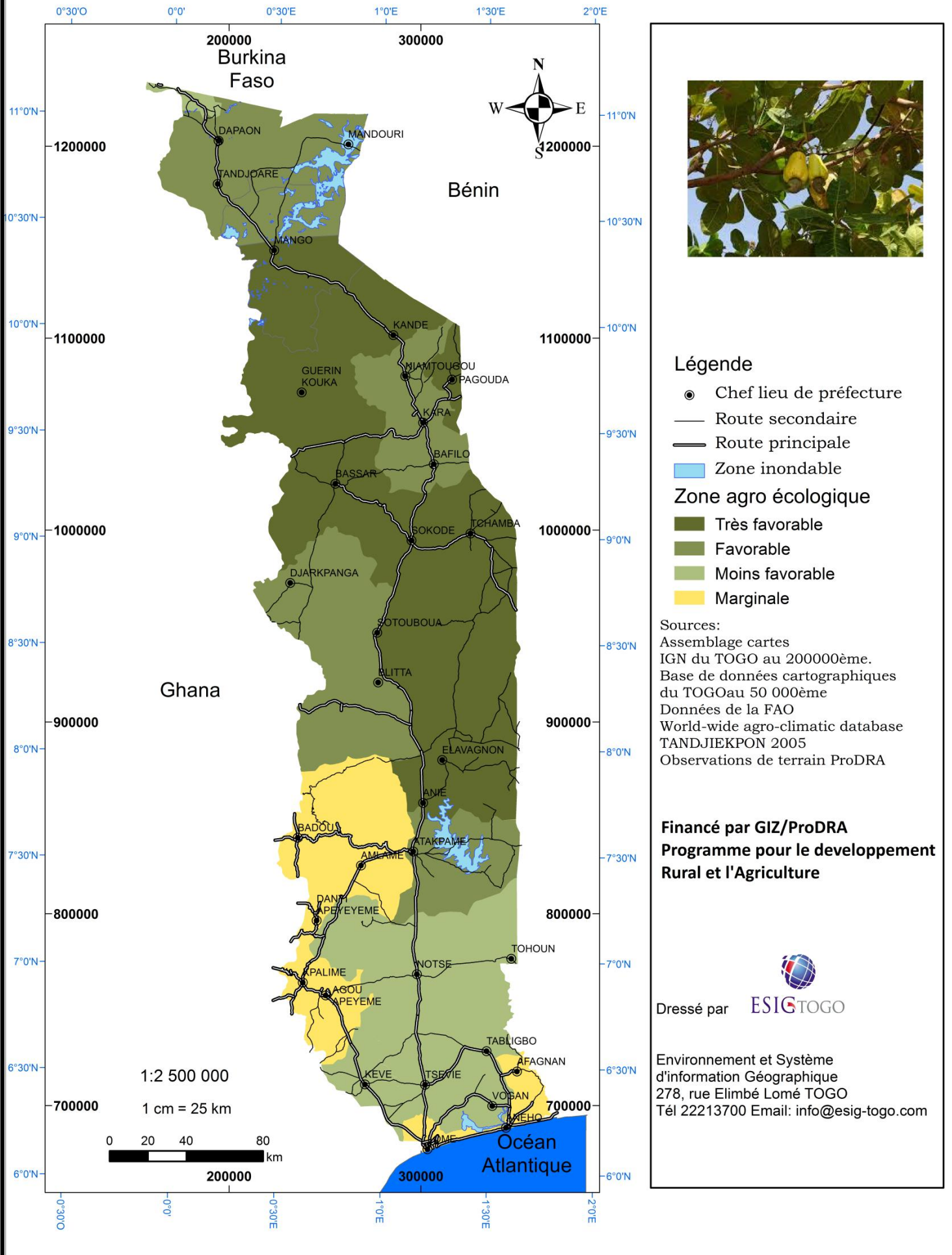


Figure 6: Aperçu des zones agro-écologiques pour la culture d'anacarde au Togo

3.3 Répartition géographique de la production

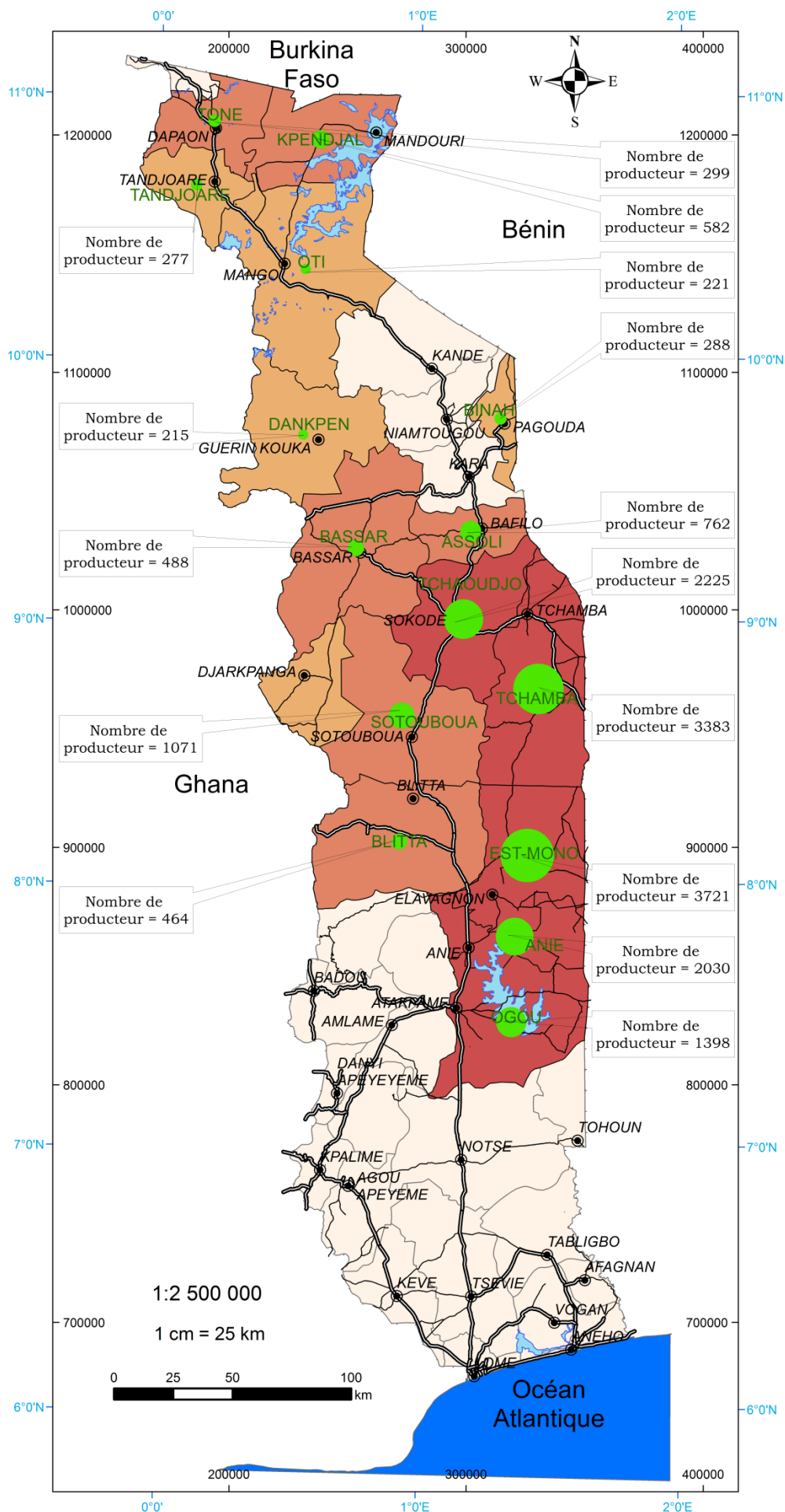
D'après les résultats du recensement des producteurs d'anacarde réalisé par la Direction de la Statistique, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) en 2015, les zones de production de noix de cajou au Togo couvrent quatre (04) régions à savoir : Centrale, Kara, Plateaux et Savane. L'estimation du nombre des producteurs, des superficies des plantations et de la quantité de production de chaque zone est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: La répartition géographique de la production

Régions	Nombre de producteurs	Superficies en (ha)	Production en (t)
Centrale	7523	6 448,19	2 760
Kara	1914	1 527,20	346
Plateaux	7391	9643,09	2 844
Savane	1434	908,97	316
TOTAL	18262	18 527,45	6 268

Source: DSID 2015

La partie Est de la Région des Plateaux et la Région Centrale sont les zones de prédilection pour la production de l'anacarde au Togo. Dans ces deux régions se trouvent plus de 81% des producteurs, avec chacune respectivement 7391 et 7523 producteurs. En effet, en 2014, la quantité de noix de cajou produite dans les deux régions a été respectivement estimée à 2844 tonnes pour la région des plateaux et 2760 tonnes pour la région centrale. La région de la Kara qui compte 1914 producteurs et celle des Savanes avec ses 1434 producteurs ont produit chacune respectivement 346 tonnes et 316 tonnes.



Légende

● Chef lieu de préfecture

Réseau routier

— Route secondaire

— Route principale

Zone inondable

Volume de production de noix de cajou

Faible

Moyen

Fort

Nombre de producteurs de noix de cajou

100

250

500

750

1 000

Marginalisé

Sources:

Assemblage cartes
IGN du TOGO au 200000ème.
Base de données cartographiques
du TOGO au 50 000ème

Données : recensement des planteurs
et plantations d'anacarde au Togo
réalisé par MAEH/SG/DSID

Financé par GIZ/ProDRA

Programme pour le développement
Rural et l'Agriculture



Dressé par ESIG TOGO

Environnement et Système
d'information Géographique
278, rue Elimbé Lomé TOGO
Tél 22213700 Email: info@esig-togo.com

Figure 7: Nombre de producteurs d'anacardes et du volume de production 2013/2014

(Source : DSID 2015)

Concernant les superficies des plantations, après la Région des Plateaux qui a la plus grande superficie de production, estimée à environ 9643 ha, vient la Région Centrale avec 6448 ha.

3.4 Système de production

La culture de l'anacarde est pratiquée par des producteurs individuels dont certains opèrent en coopératives.

Deux systèmes de production caractérisent les plantations d'anacardiers au Togo: le système de plantations pures (sans association avec d'autres cultures) et le système des plantations en association avec des cultures vivrières. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes cultures associées à la plantation d'anacardiers selon les régions.

Tableau 2: Les différentes cultures associées au verger d'anacardiers au Togo

Régions	Cultures associées
Centrale	Maïs, igname, riz, manioc, niébé, arachide, soja, sorgho, sésame
Kara	Maïs, igname, riz, manioc, niébé, arachide, soja, fonio, sorgho
Plateaux-Est	Maïs, igname, riz, manioc, niébé, arachide, soja, fonio
Savanes	Mil, arachide, soja, fonio, sorgho, maïs, niébé

Source: DSID 2015

Dans les zones à forte production d'anacarde comme la Région Centrale et Est-Mono dans la Région des Plateaux, les cultures vivrières associées les plus importantes sont : le maïs; le manioc ; le soja ; l'igname, suivies de l'arachide ; le sorgho et le niébé.

En général, le système de production le plus courant au niveau des exploitants se caractérise par l'association d'igname et de manioc aux jeunes plants d'anacardiers la première année de mise en place de la plantation. La production du maïs dans les champs d'anacarde intervient souvent la deuxième année après avoir déterré le manioc dont la culture peut aller jusqu'à un an. Les feuilles de manioc pourries constituent aussi un moyen de fertilisation du sol pour la majorité des petits exploitants qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour s'approvisionner en engrais chimique.

L'association des cultures vivrières constitue non seulement un moyen de protection des jeunes plants d'anacardiers à travers leur entretien, mais permet aussi à l'exploitant de tirer des revenus de la plantation avant que les plants d'anacardiers n'entrent en production et d'assurer la sécurité alimentaire des producteurs.

3.4.1. Schéma et calendrier cultural

Au Togo, l'association des cultures vivrières aux jeunes plants d'anacardiers ne correspond pas toujours aux règles de l'art. Par manque de connaissances, certains producteurs font des associations non recommandées en mettant entre les lignes des plants d'anacardiers des cultures telles que le coton, le niébé, du pois d'Angole, ou du haricot, alors que ces plantes sont de potentielles sources de contamination, car partageant les mêmes ravageurs que l'anacardier. Les deux schémas présentant l'association et la succession des cultures sous les jeunes plants d'anacardiers ci-dessous représentent les pratiques courantes au Togo (Tableau 3) et les bonnes pratiques recommandées (Tableau 4)

Tableau 3: Pratique courante de succession des cultures associées à l'anacarde

	1ère année	2e année	3e année	4e année
Anacarde	X	X	X	X
Igname	X			
Manioc	X			
Maïs	X	X	X	X
Soja		X		
Arachide			X	
Sorgho			X	
Niébé				X

Source: DSID 2015

Dans la pratique courante d'association et de succession de cultures à l'anacardier, l'igname et le manioc sont les plantes qui accompagnent les jeunes plants d'anacardiens la première année. Le maïs qui est une plante exigeante intervient la deuxième année. Ensuite suivent les légumineuses et le sorgho.

Tableau 4: Pratique améliorée de succession des cultures associées à l'anacarde

	1ère année	2e année	3e année	4e année
Anacarde	X	X	X	X
Arachide	X			
Soja		X		
Maïs			X	
Sorgho				X

Source: DSID 2015

Dans ce type de schéma de succession des cultures, l'arachide et le soja qui sont des légumineuses sont associés aux jeunes plants d'anacardier respectivement la première et la deuxième année. Etant des cultures basses, elles ne représentent pas de concurrences pour les jeunes plants d'anacardier. Au contraire, ils enrichissent le sol en azote. Le maïs et le sorgho qui sont des plantes géantes sont associés la troisième et la quatrième année, au moment où les plants d'anacardiens ont déjà pris de la hauteur.

Le calendrier culturel de l'anacarde au Togo ne diffère pas tellement selon les zones agro-écologiques. Le tableau ci-dessous illustre le calendrier culturel de la production d'anacardes:

Tableau 3: Calendrier culturel de la production d'anacarde

Période	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUI	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Statut arbre	Fructification				Repos et renouvellement végétatif						Floraison	
Activités	Récolte / post-récolte ; Mise en place des pépinières				- Mise en place des plantations - Entretien des plantations						- Préparation des récoltes - planification	

Source : Analyses ProDRA appuyé par iCA 2015

3.5 Aspects socio-économiques

3.5.1 Le foncier et l'accès à la terre

Les questions foncières et l'accès à la terre jouent un rôle décisif pour la filière anacarde. L'absence d'un code foncier rural, qui est en cours d'élaboration et la coexistence de pratiques de droits fonciers coutumiers très diverses et en permanente évolution avec des lois nationales freinent le développement de la filière au Togo. En effet, ces lois foncières ne sont pas toujours appliquées et font objets de projets de réforme qui n'ont pas encore mené à bout jusqu'à aujourd'hui. Cette situation mène à une insécurité foncière et ne favorise pas la pratique des cultures pérennes comme l'anacarde.

Concernant les modes d'accès à la terre pour la culture d'anacarde on peut distinguer différents modes de sécurisation dont les détails par région figurent dans le graphique ci-dessus :

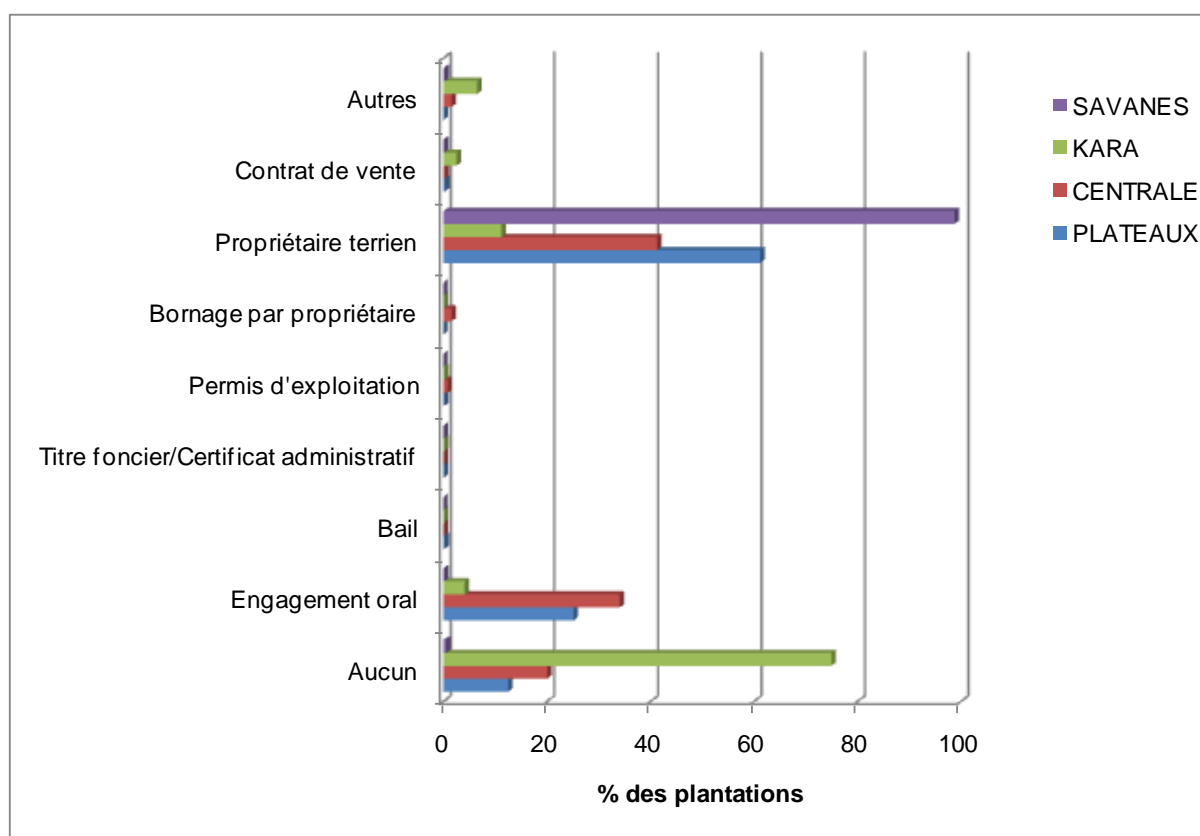


Figure 8: Mode de sécurisation de la plantation

(Source : DSID, 2015)

Il ressort des résultats de l'enquête Rppa, essentiellement 2 modes de sécurisation foncière. Il s'agit des parcelles acquises par droit coutumier (propriétaire terrien) et par engagement oral. Les parcelles acquises par droit coutumier s'élèvent à 10 964 soit 51,2% et celles possédées sur engagement oral sont au nombre de 5 366, soit 25,1%. En ce qui concerne les parcelles qui ne possèdent aucun mode de sécurisation, elles s'élèvent à 4 411 soit 20,1%. Dans une situation d'insécurité foncière où des populations autochtones se partagent le même espace rural avec des allochtones ou des descendants de migrants, les possibilités d'investir dans cette culture pour certains groupes socio-économiques sont limitées. Ainsi,

certaines groupes autochtones empêchent les allochtones de pratiquer la culture d'anacarde par crainte d'appropriation des terres à travers la mise en place des plantations.

3.5.2 Les femmes dans la production anacardière

Comme la plupart des cultures d'exportation, la production de l'anacarde est une activité grandement dominée par les hommes. Toujours d'après le Rppa, une répartition des plantations selon le sexe montre que la grande partie des plantations sont détenues par les hommes, et seulement 9,6% par les femmes. Seul dans la Préfecture de l'Est Mono les femmes jouent un rôle considérable avec 889 productrices sur un total de 3.885 producteurs, c'est à dire 23%.

Il est donc évident que l'accès au droit foncier des plantations est limité pour les femmes. Néanmoins les femmes sont très impliquées dans le processus de production, notamment dans les travaux de récolte et post-récolte. En effet, les femmes sont plus impliquées dans la récolte, et plus précisément dans le ramassage et la séparation de la noix de la pomme.

3.5.3 La taille des exploitations

Dans toutes les zones de production d'anacarde au Togo, le nombre total de plantations existantes est de 21 417.

Sur le plan régional, la Région des Plateaux détient 43,21% des plantations, suivie de la Région Centrale avec 40,38%, de la Kara avec 9,34 % et la Région des Savanes avec 7,06%.

Ces données sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4: Répartition des plantations par région

Région	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
PLATEAUX	7566	39,17	1689	80,31	9255	43,21
CENTRALE	8297	42,96	351	16,69	8648	40,38
KARA	1984	10,27	17	0,81	2001	9,34
SAVANES	1467	7,6	46	2,19	1513	7,06
Total	19314	100	2103	100	21417	100

Source: DSID : 2015

D'une façon générale, les 18262 producteurs déclarés au Togo exploitent des superficies qui se répartissent comme suit :

- ✓ 70% possèdent moins d'un hectare;
- ✓ 27,2% possèdent entre 1 et 5 hectares ;
- ✓ 0,7% possèdent des exploitations supérieures à 10 hectares.

On trouve ces derniers producteurs par exemple dans l'Est-Mono, à Tchamba et à Tchaoudjo. Ils évoluent généralement seuls avec de grandes superficies et agissent plutôt en tant que producteurs individuels et ne sont généralement pas associés aux coopératives des petits producteurs. Depuis 2012, on assiste à une extension des plantations et à la création de nouvelles plantations dont certaines sont des vrais investissements

commerciaux. Ainsi quelques rares producteurs se démarquent de la masse, avec des plantations d'une superficie variant entre 80 et 550 ha. Cette tendance mérite d'être analysé avec plus de précision à l'avenir.



Figure 9: Anacardes à perte de vue: une grande plantation en Région Centrale

A côté de ces grandes exploitations privées, on peut aussi citer les anciennes plantations étatiques de TOGOFRUIT qui se trouvent en partie dans un état d'abandon. C'est le cas des plantations de 90 ha à Dantcho dans la préfecture de Tchamba, à l'exception des 25 ha qui sont entretenus par le groupement GAPAT, devenu aujourd'hui COPAT à Tchamba.

3.5.4 Rentabilité

Le rendement moyen en Afrique de l'Ouest est estimé à 468 kg par hectare (source : iCA 2015) contre 390 kg par hectare pour le Togo (source : DSID 2015). Le tableau ci-dessous qui compare les rendements moyens de différents pays, montre que le Togo occupe le 7^e rang, juste avant le Sénégal et le Burkina Faso. Il est toutefois important de noter que les chiffres de rendements au Togo sont basés sur les déclarations des producteurs recensées dans le Rppa en 2015. Il est donc indiqué de les confirmer par des analyses plus approfondies à l'avenir.

Tableau 5: Rendements moyens (kg/ha) en noix brutes de cajou en Afrique de l'Ouest

Pays	Ghana	Guinée-Bissau	Côte d'Ivoire	Gambie	Nigéria	Bénin	Togo	Sénégal	Burkina-Faso
Rendement moyen/ ha	800	550	500	500	400	400	390	350	250

Sources: iCA 2015 (document interne) et DSID 2015

En plus du rendement moyen, l'évolution des prix est un facteur décisif pour la rentabilité de la production anacarde. Les prix des noix ne sont pas règlementés au Togo et suivent donc les évolutions du marché mondial. De façon générale, ces prix subissent des fluctuations au cours d'une campagne avec un prix plus bas au début et un prix plus haut vers la fin, sans oublier des variations géographiques, ou selon la quantité et la qualité des noix. L'absence d'enregistrements de prix explique aussi une différence entre les prix déclarés par les producteurs et les prix indiqués par les acheteurs.

Cependant, la production de l'anacarde au Togo est rentable même dans une forme de production courante, donc sans application de bonnes pratiques agricoles comme le montre le calcul de la marge brute ci-dessous concernant une plantation en état de production. Comme le montre le *Tableau 6*, dans un schéma les plantations d'anacarde ne bénéficient quasiment pas d'apport d'intrants chimiques et aussi de très peu de bonnes pratiques culturales. En somme, très peu d'investissements sont alloués à la production des noix de cajou. Même avec le prix moyen « déclaré » de 278F le kilo en 2014, on peut dire que la production des noix de cajou est très rentable au Togo.



Figure 10: Une productrice d'anacarde dans un exercice de planification à N'Diakpo, Tchamba

Tableau 6: Marge brute pour 1 ha d'une plantation en production sans bonnes pratiques



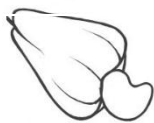
Unité		1 ha d'anacarde		
		Semis direct, sans taille ni élagage ; sans engrais et sans pesticide.		
		Qté	Prix FCFA	Total FCFA
1. Sorties d'argent				
(Coût variable)				
Intrants				
Sacs en nylon/en jute	Sac de 100 kg	4 <input type="text" value="x"/>	250 <input type="text" value="="/>	1 000
Coût des Intrants	FCFA			1 000
Travaux				
Pare-feu de protection	Homme-Jours	5 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	7 500
Récolte	Homme-Jours	13 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	19 500
Trier, sécher, emballer,, transporter	Homme-Jours	2 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	3 000
Besoins + coûts de main-d'œuvre	Homme-Jours	24	FCFA	30 000
Sorties d'argent = coût des intrants + coûts de main d'œuvre				31 000
2. Entrées d'argent				
(Revenus bruts)				
Production x prix de vente	Kg	390 <input type="text" value="x"/>	278 <input type="text" value="="/>	108 420
3. Perte ou bénéfice ?				
FCFA				
(Entrées d'argent MOINS Sorties d'argent)				77 420

Source : GIZ ProDRA 2015 : Cahier de Formation FBS Anacardes

La production peut être d'avantage rentable si des bonnes pratiques agricoles sont appliquées. C'est ce qu'on voit dans le tableau suivant. Ce schéma diffère du premier à travers l'utilisation de semences sélectionnées, l'utilisation d'engrais, et un entretien plus rigoureux des plantations, ainsi que des pratiques récolte-post récolte plus adaptées. Calculant avec un prix de vente de 278 FCFA, la marge brute par ha s'élève ainsi à 270.000 FCFA.

Avec la campagne agricole 2014/2015 où les prix du kilo ont grimpés jusqu'à 500 voire 600 FCA en fin de campagne, elle est plus que rentable, bien que ce prix fasse l'objet d'une grande fluctuation.

Tableau 7: Calcul de la marge brute d'une plantation d'anacardes sélectionnées en production avec bonnes pratiques et engrais



		Anacarde sélectionné avec taille et engrais (1 ha)		
Unité	Qté	Prix FCFA	Total FCFA	
1. Sorties d'argent				
(Coût variable)				
Intrants				
Engrais N-P-K	Sac de 50 Kg	3 <input type="text" value="x"/>	11 000 <input type="text" value="="/>	33.000
Sacs en nylon/en jute	Sac 100 kg	15 <input type="text" value="x"/>	700 <input type="text" value="="/>	10 500
Coût des Intrants	FCFA			43 500
Travaux				
Pare-feu de protection	Homme-Jours	7 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	10 500
Fauchages (2 fois l'année)	Homme-Jours	18 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	27.000
Elagage	Homme-Jours	7 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	10 500
Application d'engrais NPK	Homme-Jours	5 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	7 500
Récolte	Homme-Jours	25 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	37 500
Trier, sécher, emballer,, transporter	Homme-Jours	7 <input type="text" value="x"/>	1.500 <input type="text" value="="/>	10.500
Besoins + coûts de main-d'œuvre	Homme-Jours	69		103 500
Sorties d'argent =				
coût des intrants + coûts de main d'œuvre	FCFA			147 000
2. Entrées d'argent				
(Revenus bruts)				
Production x prix de vente	Kg	1.500 <input type="text" value="x"/>	278 <input type="text" value="="/>	417.000
3. Perte ou bénéfice ?				
FCFA				
(Entrées d'argent MOINS Sorties d'argent)				270 000

Source : GIZ ProDRA 2015 : Cahier de Formation FBS Anacardes

Au-delà du calcul de marges brutes pour les plantations en production comme ci-dessus on doit bien évidemment considérer la rentabilité au cours de la vie d'une plantation c'est-à-dire

de sa mise en place, à travers son entrée en production jusqu'à la fin de sa production. Pour le Togo on ne dispose pas encore de chiffres de productivité selon les âges de plantations.

3.6 Organisations professionnelles des producteurs, accès aux finances et liens d'affaires

3.6.1 L'organisation des producteurs

Il s'agit d'une filière jusqu'à aujourd'hui peu organisée. Cependant cela est en train d'évoluer avec un nombre croissant de coopératives SCOOPS sur le plan local et une initiative de création d'une Association nationale des coopératives et producteurs d'anacardes (ANCPA) sur le plan national au cours de l'année 2015. On dénombre actuellement sur le plan national plus de trente (30) coopératives productrices d'anacarde opérationnelles sur le terrain, issues des écoles de formation FBS qui se sont constituées en coopératives. Aussi, l'Association Paysanne pour la Communication des Ruraux (APCR) dont le siège se trouve à Tchamba compte au moins 120 coopératives mixtes composés de 10 720 membres dont 52% de femmes, dont beaucoup produisent l'anacarde, même s'il n'y a pas encore de ventes groupées.

3.5.2 Accès aux finances et liens d'affaires

D'une manière générale, il faut souligner que l'accès aux services financiers constitue une contrainte majeure non seulement pour les producteurs individuels mais aussi pour les coopératives. Les producteurs d'anacarde partagent cette difficulté avec la plupart des autres producteurs agricoles au Togo .ces contraintes sont liées entre autres à :

- Une faible organisation des producteurs
- Un faible niveau de connaissance en gestion d'entreprise et de crédit
- Une faible maîtrise de la part des microfinances de l'évaluation des comptes d'exploitations agricoles et des risques liés à la production agricole
- Une méconnaissance de l'anacarde comme produit de rente profitable dans le secteur des banques et microfinances
- Une offre de services financiers non adaptés à la production agricole

Cependant, certaines coopératives formées en Farmer Business School (FBS) ont pu avoir accès à des services financiers grâce à leur meilleure gestion économique au sein de leur coopérative.

4 LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

4.1 La transformation

L'activité de transformation des produits de l'anacardier au Togo concerne principalement la transformation des noix brutes en amandes blanches. C'est l'activité de l'usine Cajou Espoir.

4.1.1 Cajou Espoir

C'est une petite industrie installée à Tchamba en région Centrale. Seule unité de transformation de noix dans la filière au Togo, Cajou Espoir est née d'une vision simple: environ 6000 tonnes de noix brutes étaient cueillies au TOGO mais toutes ces noix étaient exportées. Ce constat a donc conduit à la mise en place d'une activité de transformation locale, extrêmement demandeuse en termes de main d'œuvre offrant aujourd'hui 700 emplois dans la transformation agro-alimentaire en milieu rural. En regardant les chiffres de Cajou Espoir mais aussi ceux d'autres transformateurs dans la sous-région on peut donc affirmer que la transformation de 1000 t de noix brutes nécessite 150-200 personnes dans un système non automatisé.



Figure 11 : Stockage de noix dans les locaux de l'usine de Tchamba

De 2004 à aujourd'hui, les avancées de l'entreprise demeurent spectaculaires. De 30 tonnes de noix brutes transformées en 2005, 2400 tonnes de noix brutes ont été transformées en 2014 en passant par 250 tonnes en 2010 et 1200 tonnes en 2012. Au total, environ 25 conteneurs d'amandes blanches ont été exportés à l'extérieur de l'Afrique par Cajou Espoir en 2014, ce qui était plus de deux fois le nombre de conteneurs en 2012 et a atteint des revenus de \$ 3M USD.

En perspective, l'unité de transformation Cajou Espoir a prévu de traiter 3000 tonnes de noix brutes en 2015 et exporter jusqu'à 35 conteneurs, mais compte tenu de la hausse des prix il n'est pas sur quand cet objectif ne pourrait être atteint.



Figure 12: 700 emplois pour aboutir au produit fini à Cajou Espoir

La deuxième usine de Cajou Espoir en construction à Blitta commencera ses opérations cette année. La capacité de traitement initiale de cette nouvelle usine est de 1500 tonnes de noix brutes mais passera à 3000 tonnes dans les deux ans à venir. Ainsi les deux usines ensemble devraient être capables de traiter jusqu'à 6000 tonnes à l'horizon de 2018. A ce jour, Cajou Espoir est membre de l'ACA, African Cashew Alliance, association de tous les transformateurs de noix de cajou d'Afrique et est certifié ACA Seal.

Plus de 700 employés sont inscrits à l'usine pour 2015 dont 75% de femmes. Les employés continuent de venir de toutes les régions du Togo et avec l'ouverture de la seconde usine à Blitta, le nombre d'employés peut franchir la barre des 1000 dans les deux ou trois prochaines années. Au-delà de la création d'emplois, Cajou Espoir se donne aussi comme mission de créer une société qui contribuerait à la communauté au sens large et devenir un exemple pour un type de «capitalisme» dans les pays en voie de développement différent. Pour atteindre ce second objectif, une pépinière a été créée dans l'usine en 2011 et fonctionne jusqu'à ce jour. Cette année, une infirmerie a été installée au sein de l'usine.

Par rapport à l'approvisionnement en noix cette usine de transformation, génératrice d'emplois, fait face à la concurrence des acheteurs-exportateurs de noix brut puisqu'il n'y a pas de cadre spécifique au Togo pour privilégier la transformation locale, contrairement à des pays voisins comme le Bénin ou la Côte d'Ivoire. Le financement et l'organisation de chaque campagne d'achat de noix dans un contexte de prix fluctuants constituent donc toujours un défi majeur pour ce transformateur, ainsi que pour toute autre structure voulant se lancer dans cette activité.

4.1.2 Autres initiatives de transformation

APCR

Créée le 10 Octobre 1997, l'Association Paysanne pour la Communication des Ruraux (APCR) est une organisation paysanne issue de la fédération de plusieurs groupements de producteurs et productrices agricoles qui a pour objectif le partage des informations d'ordre agricole, social, économique et des expériences pratiques.

APCR compte aujourd'hui 7 unions préfectorales avec plus de 120 Coopératives avec 10 720 membres dont 52% de femmes. Le siège se trouve à Tchamba.



Figure 14: Transformation de la pomme de cajou



Figure 13: Jus de pomme de cajou

Dans le souci d'exploiter les qualités nutritives des innombrables pommes de cajou qui pourrissent dans les champs, l'APCR avec ses coopératives a pris l'initiative de transformer ses pommes jetées et apporter une plus-value aux producteurs. C'est dans cette perspective qu'ils ont acheté une presse pour valoriser le jus d'anacarde. Ainsi, elles sont arrivées à produire 500 bouteilles pendant la campagne agricole passée.

Le développement de la production du jus d'anacarde est handicapé par les croyances selon lesquelles, la consommation du lait suite à celle du jus serait fatale. A cette méfiance de la population s'ajoute des problèmes de maîtrise des bons procédés de production pour l'obtention d'un produit de bonne qualité. On peut ici citer le problème de filtrage, celui de l'élimination du tanin contenu à forte dose dans le jus, la période de la récolte des pommes qui est courte. Le coût de l'emballage constitue un autre obstacle pour la commercialisation du jus. Pour relever ces défis, APCR attend dans le court terme l'arrivée d'un expert qui va les accompagner pour améliorer le processus.

Ferme Albarka

Créée en 2010 aux environs de Tchavade à 9 km de Sokodé, la ferme Albarka est une entreprise agro-alimentaire spécialisée dans la production et la transformation des produits agro-alimentaires tels que les jus de fruits, différents produits dérivés du moringa, les biscuits de soja et autres. Elle s'est lancée dans la transformation de la pomme de cajou en jus avec l'appui du ProDRA et iCA.

En terme de personnel, cette ferme emploie aujourd'hui 9 agents dont 6 femmes parmi lesquelles 4 sont temporaires qui opèrent dans la transformation et 10 jeunes pour l'entretien des cultures.



Figure 15: Transformation artisanale de la pomme en jus

La transformation est semi-moderne avec quelques équipements de transformation acquis sur les financements du fond compétitif du Projet d'Appui au Secteur Agricole au Togo (PASA). Cependant la pasteurisation est artisanale. La capacité de production de l'unité est de 100 bouteilles par jour. Dans le souci d'assurer la traçabilité de leurs produits aux consommateurs, la ferme Albarka n'utilise à ce jour que les pommes de cajou produites directement à la ferme. Ainsi ont-ils réussi à produire dans la campagne 2014 300 bouteilles de jus de pomme de cajou naturel. La durée de conservation de ce jus s'étend sur un an. Selon son promoteur, le processus de transformation développée par la ferme Albarka a réussi à neutraliser les éléments susceptibles de créer les intoxications alimentaires en association avec le lait.

Comme perspective, le promoteur d'Albarka prévoit dans le court terme un dispositif de renforcement de capacités et sollicite auprès des différents partenaires un appui en équipements. Aussi prévoit-il se lancer dans de nouveaux produits tels que : le sirop de pomme de cajou et les biscuits d'amandes de cajou.

4.2 La commercialisation

Dans la filière anacarde, la commercialisation est le facteur influençant le plus le développement de cette filière. C'est grâce aux acteurs de la commercialisation que le produit s'est propagé mais aussi en lien avec la transformation, sans transformation le cajou est faiblement consommé par les utilisateurs.

Les acteurs impliqués dans la commercialisation sont en majorité des étrangers (Bénois et Asiatiques). En termes de typologie de commerçants, il existe au niveau primaire des collecteurs et au niveau secondaire les acheteurs proprement dit qui peuvent être nationaux (marginal) et les exportateurs (en majorité des étrangers).

Les collecteurs jouent un rôle capital et éminemment social dans le dispositif de commercialisation, car ils offrent par ailleurs aux producteurs des services d'assurance maladie informels ou des aides scolaires. Il est difficile d'en connaître le nombre exact, car ils ne disposent d'aucun document officiel leur donnant la qualité de commerçant. Ils opèrent

dans l'informel, néanmoins, ils sont les plus nombreux de la chaîne de commercialisation.

Le prix d'achat moyen des noix de cajou aux producteurs au niveau national pour la campagne 2013/14 était de 278 FCFA le Kilogramme (DSID 2015).

Les acheteurs sont souvent en relation contractuelle avec les exportateurs ou négociants. Ils opèrent sur le terrain avec l'aide des collecteurs. Ils disposent de moyens de rapprochement (véhicules et motos) et travaillent avec plusieurs dizaines de collecteurs. Ils reçoivent en général des crédits de campagne des exportateurs avant le démarrage de la campagne de commercialisation. Au Togo les acheteurs ne disposent d'aucune organisation et chaque acheteur y va de ses moyens.

Les exportateurs connus au Togo sont dominés par les Indo-Pakistanaïens qui sont les leaders de l'activité de la filière et reçoivent essentiellement leurs fonds des sociétés étrangères basées à Londres ou à Singapour. Certaines sociétés d'exportation de la noix de cajou ne sont en fait que des filiales de grandes multinationales qui dominent le marché mondial de la noix. Les noix de cajou brutes togolaises sont exportées préférentiellement vers l'Inde et le Pakistan, et les amandes blanches sont avant tout destinées pour les marchés des USA et de l'Union Européenne.

L'ouverture de campagne au Togo coïncide généralement avec celle du Bénin, Les deux pays s'échangent pratiquement leurs produits souvent par manque sur les informations sur les marchés. Un employé de Cajou Espoir a reconnu qu'au même moment que la société achète des noix au Bénin, les Béninois aussi achètent des noix au Togo pour approvisionner leurs usines. L'ouverture officielle de la campagne au Bénin se situe généralement au 15 mars pour se fermer au 15 novembre. En réalité, la commercialisation des noix au Togo débute avant l'ouverture officielle de la campagne. Lorsque le marché est prometteur, la majeure partie des noix est échangée avant la fin du mois de juin. Il existe donc une période officieuse de commercialisation située généralement entre octobre et mars.

Tableau 8: calendrier de commercialisation des produits d'anacarde

Produits	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Pré campagne												
Campagne												
Noix												
Amandes												
Pomme												

Source : (Direction de l'Agriculture (DA) 2012)

Il est difficile de disposer des données quantitatives sur la noix de cajou vendu en l'état, mais les données de l'espace CEDEAO montre clairement que la production togolaise est marginale au sein de cet espace. Au niveau de la vente des produits transformés, pour le compte de l'année 2014, la transformation des noix brutes de cajou en amandes blanches a généré un chiffre d'affaire de l'ordre de 3 millions de Dollars US pour l'économie togolaise.

5 PRESTATAIRES ET PRESTATIONS

5.1 Recherche et matériel végétal

Aujourd'hui il n'y a pratiquement pas de recherche sur l'anacarde au Togo, en dehors de quelques initiatives individuelles. La recherche publique agricole relève avant tout du domaine de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) mais jusqu'à aujourd'hui cette institution n'a pas encore de programme ni de site destiné à la recherche anacarde (La mise en place d'un programme de recherche à Soutouboua est planifié pour 2016).

Ainsi il n'existe pas de matériel végétal amélioré testé, certifié ou recommandé officiellement par la recherche. La demande des producteurs d'avoir un matériel végétal amélioré est pourtant bien réelle. Ainsi les acteurs de la filière anacarde s'approvisionnent en matériel végétal de différentes sources du Togo et de l'étranger comme par exemple, du Bénin, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Mozambique ou de la Tanzanie, sans qu'il y ait un suivi ou une recherche appliquée de ces importations. Certains pépiniéristes font aussi des sélections de semences afin d'avoir des plants performants.

On peut donc constater le besoin d'investir dans le développement systématique de matériel végétal amélioré. Trois mesures pourront répondre à ce besoin:

Premièrement il s'agit du développement de matériel performant sur la base des vergers togolais existants. Ce processus a déjà commencé à travers un projet pilote d'identification d'arbres élite réalisé par l'ICAT en partenariat avec GIZ-ProDRA, selon des critères recommandés par l'ICA. Ainsi 124 arbres potentiellement élites ont été identifiés dans 5 cantons de la préfecture de Tchamba en avril 2015. La présélection des arbres élites devra continuer au cours de la campagne agricole 2015/2016 afin d'étendre l'échantillon qui, au terme de trois ans de suivi et de sélection, pourra fournir une base significative d'arbres jugés élites.

Deuxièmement il serait nécessaire d'importer du matériel végétal de pays ayant une grande expérience dans ce domaine et des conditions agro-écologiques semblable au Togo. Cela devrait être accompagné par la recherche et servir à la multiplication. Au moment de la rédaction de ce document en 2015 les décideurs du MAEH et spécifiquement de l'ITRA étaient entrés dans un processus de réflexion sur un futur engagement de la recherche anacardière, notamment sur un site à Soutouboua. À côté de l'ITRA certaines ONG appuyant déjà la filière comme « Action pour la Jeunesse d'Afrique (AJA) » et des pépiniéristes expérimentés en greffage pourraient être associés.

Troisièmement il serait souhaitable de pouvoir suivre et appuyer les acteurs privés ayant déjà importé du matériel végétal de différents horizons afin de tirer des conclusions pour le développement d'un matériel performant au Togo.

5.2 Appui-conseil pour les producteurs et productrices

Contrairement à d'autres filières traditionnelles d'exportation comme le cacao, le café ou le coton, qui font l'objet d'une attention particulière, l'accompagnement technique des producteurs d'anacarde au Togo est dans une phase embryonnaire. Jusqu'en 2013 les structures d'accompagnement des producteurs comme ICAT ne disposaient pas de l'expertise nécessaire. Depuis 2013 le partenariat entre le MAEH et la GIZ ProDRA a permis

de relancer l'appui-conseil concernant la filière anacarde, basé en grande partie sur les expériences et acquis de l'Initiative du Cajou Africaine (ICA) et d'autres expertises internationales qui ont été adaptés aux conditions togolaises. Les premières initiatives allant dans le sens de l'appui conseil au maillon production de la filière anacarde fut l'élaboration participative des bonnes pratiques agricoles dans le cadre de l'introduction de l'approche entrepreneuriale Farmer Business School (FBS) dans la filière.

5.2.1 L'approche Farmer Business School (FBS) Anacarde

L'approche FBS est jusqu'ici le principal outil d'accompagnement des producteurs d'anacarde du Togo. Cette approche a été initialement développée en 2009 dans le contexte de l'économie cacaoyère en partenariat entre la GIZ et la Fondation Bill et Melinda Gates. Elle a été conjointement adaptée au contexte de production de l'anacarde au Togo par l'ICAT, ProDRA et d'autres acteurs. pour promouvoir les compétences entrepreneuriales des petits exploitants agricoles.

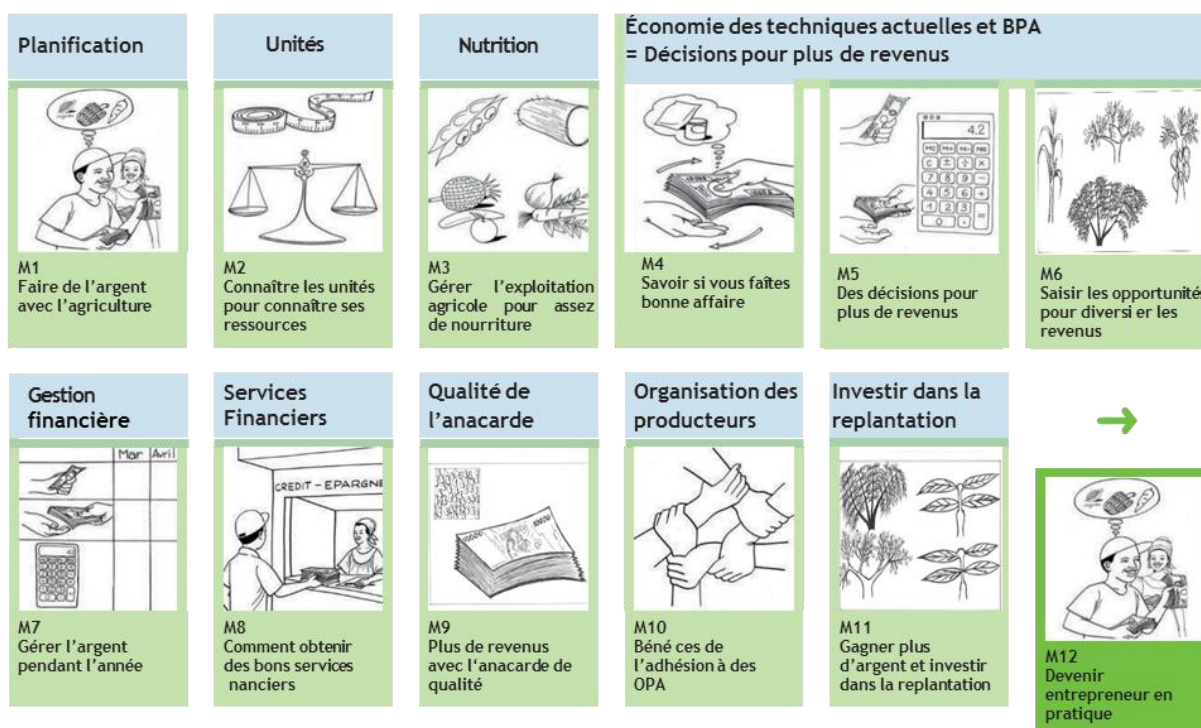


Figure 16: Les modules de formation de l'approche FBS

L'approche FBS vise à développer les compétences entrepreneuriales des agriculteurs, préalable important en vue de l'amélioration des techniques et des investissements dans la production agricole. L'approche FBS vise à induire un changement d'attitude chez les agriculteurs en les sensibilisant aux opportunités de marché et aux moyens d'améliorer la productivité, les revenus familiaux et la nutrition. Les modules de formation reposent sur la prise de décisions axées sur les revenus, à partir des analyses des coûts et des bénéfices qu'offrent différentes technologies, combinant une culture de rente et deux cultures vivrières; le tout adossé à l'élaboration de stratégies de diversification des sources de revenus. Les résultats de la supervision des formations et des études indépendantes démontrent l'efficacité et l'impact de FBS dans l'amélioration des niveaux de vies. De même, l'évaluation de la formation par les agriculteurs révèle combien FBS s'adapte à leurs besoins.



Figure 17: Formation FBS Anacarde

Le FBS permet, entre autre, de doter les producteurs de bonnes techniques sur les différents aspects de la production d'anacardes, des techniques de gestion et de vie associative. La mise en œuvre de l'approche est assurée par l'ICAT et d'autres organisations comme le Mouvement Alliance Paysanne du Togo (MAPTO) et l'Union Régionale des Organisations des Producteurs de Céréales (UROPC), avec l'appui de la GIZ-ProDRA. Au stade actuel, le Togo dispose d'un pool de 35 formateurs FBS Anacarde. Plus de 1000 producteurs d'anacarde dont 21% de femmes ont été formés sur l'approche depuis 2013.

5.2.2 Formations techniques diverses

Pour faciliter le suivi-accompagnement post-FBS des producteurs formés, GIZ-ProDRA et MAEH ont développé trois modules de formations. Ils portent sur les bonnes pratiques de création et d'entretien d'une plantation d'anacarde, les bonnes pratiques de récoltes et post-récoltes d'anacarde et les outils de gestion et d'accès aux finances. A ce jour, 90 conseillers agricoles d'ICAT et des autres structures partenaires ont été formés sur ces modules. Dans la cadre du renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur ajoutée anacarde, vingt-trois (23) pépiniéristes ont été formés en technique de production de plants d'anacardiers. Parmi ces pépiniéristes, cinq (05) ont été formés en technique de greffage de plants d'anacardier grâce au partenariat entre la GIZ-ProDRA et programme sous régional Initiative du cajou africain (iCA) de la GIZ. Pour créer un pool d'experts en anacarde au Togo, cinq (5) agents d'ICAT, d'ITRA, de l'Action pour la Jeunesse d'Afrique (AJA) et

l'Agence régionale de coopération et de développement de Champagne-Ardenne (ARCOD) participent depuis mai 2015 à la deuxième édition du Programme international de formation de Maître Formateurs d'ICA avec l'appui de la GIZ-ProDRA et GIZ-ProCIV

5.3 Services pour la transformation et le commerce

Les principales structures qui offrent des services pour les acteurs des maillons transformation et commercialisation sont des organes spécialisés du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, du Ministère de la Santé et du Ministère du Commerce. Les principaux organes sont l'Institut National d'Hygiène et la Direction de la Protection des Végétaux.

➤ **Institut National d'Hygiène**

L'institut National d'Hygiène (INH) est un centre de prestations de services. Pour les acteurs de l'agro-alimentaire, il offre des services de contrôle de la qualité hygiénique des produits alimentaires. Il peut s'agir par exemple des analyses microbiologiques ou des contrôles physico-chimiques des amandes blanches ou des contrôles mycotoxicologiques pour la détermination des aflatoxines.

➤ **La Direction de la Protection des Végétaux**

Cette direction du MAEH a pour mission de délivrer les certificats phytosanitaires et d'autoriser ou non les entrées et sorties des produits phytosanitaires.

5.4 Services et acteurs d'appui au niveau sous-régional

L'offre de service et d'appui à la filière anacarde africaine vient essentiellement du duo constitué de l'Alliance du Cajou Africain (ACA) et l'Initiative du cajou africain (iCA). L'ACA est une association composée des acteurs significatifs de la chaîne de valeurs anacarde créée en 2006, c'est la principale organisation qui offre des services appropriés aux transformateurs des noix de cajou implantés sur le continent africain, en partenariat avec iCA. L'ACA¹ fait la promotion d'une industrie africaine du cajou compétitive à l'échelle mondiale. De par sa mission, elle soutient l'industrie du cajou africain par:

- la fourniture d'une assistance technique et la facilitation des investissements;
- la promotion des liens commerciaux et des normes internationales;
- le partage d'informations et de meilleures pratiques.

A travers son Label de qualité et de développement durable dénommé ACA SEAL, l'Alliance du Cajou Africain met à la disposition des transformateurs des noix de cajou une offre de certification pour garantir la qualité de leurs produits pour les exportateurs internationaux. Le label est basé sur quatorze (14) domaines spécifiques de salubrité/qualité des aliments, notamment l'infestation, les corps étrangers, l'agglutination/la formation de blocs, le goût et la conformité au grade et le respect des normes sociales internationales (l'absence de main d'œuvre infantile/carcérale, l'absence d'abus ou de harcèlement, et le versement de salaires équitables aux employés, ainsi que le respect du droit du travail local).Cajou Espoir, le principal acteur du maillon transformation de la filière anacarde au Togo est certifié ACA SEAL

¹ www.africancashewalliance.org

L'initiative du Cajou Africain (iCA²) est le fruit d'un partenariat multi-acteurs dans la coopération de développement. Elle a pour objectif de renforcer la compétitivité de la production du Cajou Africain. iCA est gérée par la GIZ, en partenariat avec Technoserve et Fairmatch-Support. Pendant que le premier fournit de l'expertise sur les questions techniques, ainsi que des conseils d'affaires aux transformateurs, le second facilite les liens entre les producteurs et les transformateurs.

Débutée en 2009, iCA est implantée dans les pays frontaliers du Togo, Bénin, Burkina Faso, Ghana et en Côte d'Ivoire et au Mozambique. L'iCA se concentre dans sa deuxième phase sur l'augmentation de la productivité des producteurs de cajou, la création d'une industrie de transformation locale qui est compétitive sur le marché mondial, l'établissement des liens d'affaires stables et durables entre les groupements de producteurs, les usines de transformations et les acheteurs. C'est aussi dans l'optique de l'atteinte de ces objectifs que iCA a initié le programme des maîtres formateurs (PMF) qui forme actuellement cinq acteurs togolais actifs dans la promotion des chaînes de valeur ajoutée de cajou. Le partenariat entre iCA et GIZ ProDRA a permis une adaptation efficace des différents outils aux conditions togolaises.

²www.africancashewinitiative.org

6. CADRE REGLEMENTAIRE

Il n'existe à proprement parler pas de textes règlementaires sur la filière anacarde. Les textes sont plus généraux sur les produits agricoles et donc cette généralité peut s'appliquer à l'anacarde. Même les textes coloniaux portent sur le café, le cacao, l'amande de palme, l'huile de palme, le coprah, le coton égrené, le ricin, le sisal et des produits de consommation de masse comme le maïs. Il n'y a non plus de règlements concernant la promotion de la transformation locale des noix ou de réglementations des prix. Ainsi les transformateurs locaux des noix opèrent en principe sous les mêmes conditions que les exportateurs de noix brutes, contrairement à la situation dans d'autres pays (Bénin, Côte d'Ivoire) dans lesquels différentes réglementations existent pour favoriser la transformation locale par rapport à l'export des noix bruts.

La situation actuelle du cadre politique de la promotion de la chaîne de valeur anacarde au Togo peut se résumer comme le tableau ci-dessous.

Tableau 9: Cadre politique pour la promotion de la chaîne de valeur anacarde

Politique sectorielle	Régulation des prix	Taxe sur exportation des noix brutes	Taxe exportation des amandes a	Stabilité du taux de change	Accords et préférences commerciaux
pas spécifiquement pour l'anacarde	Non	Non	Non	Euro (EUR)	AGOA, APE, UEMOA, CEDEAO

Malgré l'absence de réglementations spécifiques par rapport à l'anacarde il y a bien sur des textes qui concernent la filière. Cet ensemble de textes n'ont donc pas spécifiquement trait à l'anacarde mais peuvent en matière de jurisprudence faire cas d'école. A ces textes s'ajoutent des traités, conventions et accords. Les textes généraux sont les suivants :

Le 13 décembre 2006, le Président de la République a signé une loi (**Loi n°2006-011**) autorisant la ratification du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adopté le 3 novembre 2001 à Rome. Cette loi prend en compte le patrimoine génétique des vergers anacardiens même si ces vergers ne sont pas une priorité nationale dans le pays.

Le 14 octobre 1997, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, a par un arrêté (**Arrêté n° 009/MIC/SCOT**), libéralisé l'exercice de la tierce détention des produits de base au Togo. Ceci permet aussi à des tierce-détenteurs dans la filière anacarde de vaquer librement à leur occupation car n'ayant aucune contrainte explicite formulé dans cet arrêté.

Le 23 juillet 1997, deux décrets présidentiels vont permettre d'aider l'agriculture togolaise à beaucoup plus s'institutionnaliser : le premier (**Décret n°97-105/PR**) porte sur la création de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique, le second (**Décret n°97-106/PR**) porte création de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique. La première structure (ITRA) a pour objet de mener des activités de recherche visant la promotion du développement agricole, notamment dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques, forestières, de l'environnement ainsi que des technologies agricoles et alimentaires. La

deuxième structure (ICAT) a pour objet de contribuer à la promotion du monde rural par la professionnalisation des producteurs agricoles. L'objet de ces deux services devrait contribuer au développement de la filière anacarde de façon non explicite puisqu'il n'y a jamais eu insistance sur des filières prioritaires dans les deux décrets.

Le 12 juin 1996, un décret présidentiel (**Décret n°96-068/PR**) porte l'organisation du recensement national de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et de la forêt. Ce recensement, étant censé être organisé sur l'ensemble du territoire de la République togolaise pour l'agriculture, l'élevage, les pêches et la forêt, devrait permettre de voir l'étendue de certaines spéculations en vue de savoir où existe un potentiel de marché.

En décembre 86, la FAO a appuyé le Togo pour faire une réforme agraire. Un arrêté, (**Arrêté n°14-MAR**) daté du 8 décembre 1986, a porté la création d'un comité interministériel pour la rédaction du rapport national sur l'évolution de la réforme agraire et le développement rural. Ce rapport devait répondre aux questionnaires relatifs aux indicateurs socio-économiques relevant de chaque département, en clair, favoriser l'émergence de pôles économiques qui rendent service au développement rural.

Plus loin dans le temps, en octobre 1980, le Président de la République avait sorti un décret (**Décret n°80-241/PR**) portant la réglementation de la vente des produits agricoles. La vente des produits agricoles conditionnés en vue de leur commercialisation n'est autorisée que sur les marchés et autres lieux préalablement fixés conjointement par le ministre du commerce et le ministre du développement rural. C'est ce même jour qu'un autre décret présidentiel (**Décret n°80-242/PR**) a déterminé le montant de la subvention pour l'acquisition des engrais chimiques destinés à la production agricole. Ce deuxième décret dit en substance que le montant de la subvention de l'Etat pour l'acquisition des engrais chimiques destinés à la production agricole est fixé à 50% du prix de revient de ces engrais. Ce décret est clientéliste pour la production d'anacardiens mais cette dernière consomme faiblement de l'engrais. Concernant le premier décret, il n'a pas pu entacher la commercialisation de la noix de cajou car la filière n'était pas assez développée au niveau producteur pendant cette phase et car les plantations étaient étatiques.

Aujourd'hui, ce qui est appelé Forum du Paysan, et qui permet de valoriser les richesses agricoles du terroir togolais de quelque source que ce soit, est issu, vu sa source dans une loi du premier président togolais : cette loi (**Loi n°65-24 du 25-11-65**) instituant la Semaine du Paysan voulait que pendant cette semaine, des conférences publiques soient organisées, des causeries et des leçons soient données dans des écoles en vue de mieux faire connaître la condition du paysan, d'attester la solidarité de la Nation avec le monde rural, de l'encourager et de le soutenir dans ses efforts pour l'amélioration de la productivité. C'est une manière d'encourager toutes les productions et l'anacarde doit aussi bénéficier de cet état de fait.

Pendant la période coloniale, sous administration française, un arrêté (**Arrêté n° 45 portant création d'un Service d'inspection des produits naturels destinés à l'exportation**) a déterminé qu'il était essentiel d'étendre aux principaux produits d'exportation le bénéfice du contrôle et de l'inspection préalable en vue d'assurer une cotation supérieure et des débouchés avantageux. Cet arrêté date du 5 février 1925 mais exclut l'anacarde car les produits phares de cette période étaient dans l'ordre décroissant de priorité le coton égrené, le cacao, le coprah, l'amande de palme et l'huile de palme.

7 SUCCES, ECHECS, POTENTIALITES ET OBSTACLES

Le développement de la filière anacarde au Togo est encore à ses débuts. Tout de même, il est possible de faire l'analyse des actions menées jusqu'à ce jour. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des succès, des potentialités, des échecs et des obstacles de la filière anacarde du Togo.

Tableau 10: Succès, Potentialités, Echecs et Obstacles

Succès	Potentialités :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La filière contribue aux revenus de plus que 18.000 producteurs ▶ Plus de 700 emplois réalisés dans la transformation agro-alimentaire, dont 75% occupés par les femmes ▶ Un pool d'experts togolais est en constitution ▶ Du matériel didactique efficace et moderne pour la promotion de la filière est disponible ▶ Les premiers chiffres statistiques officiels sont disponibles ▶ La structuration du maillon production est en cours 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Demande croissante des noix de cajou togolais sur le marché international ▶ Prix de la noix de cajou en hausse ▶ Implantation d'une nouvelle usine de transformation, d'autres en projet ▶ Création d'emplois dans la transformation particulièrement pour les femmes ▶ Nombre croissant d'investisseurs dans la production anacarde, potentiel d'emploi pour les jeunes ▶ Intérêt du gouvernement pour la filière et engagement de la politique ▶ Développement de la recherche et du matériel végétal performant
Echecs :	Obstacles :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faible niveau de structuration des acteurs ▶ Manque de relations d'affaires formelles entre les acteurs ▶ Faible maîtrise des bonnes pratiques culturales ▶ Manque de matériel végétal amélioré ▶ Difficulté d'accès des producteurs au financement ▶ Abandon et vieillissement des anciens vergers TOGOFRUIT ▶ Existence de conflits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficultés d'accès à la terre pour certains producteurs et surtout les femmes ▶ Manque de régulation du marché de la noix et absence de textes privilégiant la transformation locale ▶ Faible considération dans la Politique Sectorielle et dans le PNIASA ▶ Matériel Végétal amélioré pas encore disponible ▶ Faible structuration de la filière ▶ Faibles connaissances technico-économiques des producteurs ▶ Difficultés d'accès aux financements ▶ Faible implication et niveau de la recherche dans le domaine de l'anacarde

7. Recommandations

La filière anacarde connaît un grand engouement. Suite à la hausse spectaculaire du prix de la noix de cajou au cours de la campagne agricole 2014/2015 et les prévisions favorables, le nombre de producteurs devrait connaître une nette augmentation au cours des prochaines années. Avec cette augmentation du nombre des acteurs, associée à l'ouverture de la deuxième usine de transformation des noix de Cajou Espoir à Blitta, la filière anacarde devrait prendre plus d'importance pour l'économie togolaise.

Or, le contexte actuel de la filière au Togo est marqué par l'absence d'une politique sectorielle, d'un accès libre dans n'importe quel maillon de la filière et par un manque d'un cadre de concertation entre les acteurs. Or, par le passé, la filière anacarde s'est illustrée par son caractère fluctuant. L'augmentation de la capacité de transformation de Cajou Espoir estimée à près de 6000 tonnes de noix à l'horizon de 2018 devrait permettre de valoriser davantage la noix de cajou togolaise par une création d'une plus grande valeur ajoutée. Mais l'accès non contrôlé du marché de la noix brute par les acheteurs, nationaux et surtout étrangers, pourrait être un obstacle pour l'approvisionnement en matières premières des transformateurs locaux en vue de créer plus de valeur ajoutée dans le secteur. Il serait donc nécessaire qu'un certain nombre de normes et de réglementations soient prises à l'instar des pays voisins comme le Bénin; Le Ghana; la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso.

La structuration des acteurs du maillon production qui est en cours, mérite d'être soutenue et encouragée. Elle pourra contribuer à faciliter le lien d'affaire entre le maillon production, commercialisation ou transformation et stabiliser la filière. Le Togo a l'avantage d'être entouré par des pays qui jouissent déjà d'une grande expérience dans la promotion de la filière anacarde. Il peut tirer profit de leurs expériences et accélérer le processus de développement de la filière. A ce titre, l'expérience du Ghana qui l'a hissé au rang de pays avec le meilleur rendement moyen en Afrique mérite une attention particulière. En effet, selon une étude de l'Initiative du cajou africain (iCA), le Ghana a pratiquement doublé son rendement moyen entre 2009 et 2013. Cette évolution a été due à l'application des bonnes pratiques agricoles et surtout à l'utilisation du matériel végétal amélioré. L'implication de la recherche dans la filière s'avère donc impératif. Ainsi, le développement du matériel végétal par la mise en place de parcs-à-bois à partir des arbres élites du territoire et du matériel végétal amélioré importé apportera un grand plus à l'amélioration de la productivité des vergers. C'est ici l'occasion de saluer et d'encourager le début de partenariat entre ITRA et ProDRA, ainsi que l'appui de l'iCA à travers le programme de maîtres formateurs. Le recensement récent de tous les producteurs d'anacarde constitue un facteur important dans le processus de redynamisation de la filière. Un programme de renforcement des capacités de l'ensemble des producteurs en bonnes pratiques agricoles à travers une formation dans l'approche FBS contribuera à l'augmentation du volume de production des noix et à relever le grand potentiel de cette filière porteuse.

8 Bibliographie

ANCPA/GIZ-ProDRA/ICAT/MAEH, 2015 : Rapport de l'Atelier de validation des textes statutaires de l'association du 13/07/2015 à Sokodé.

DSID (MAEH), 2015 : Recensement des planteurs et plantations d'anacarde au Togo. Lomé.

FBS/GIZ-ProDRA/ICAT/MAEH, 2015 : Document de formation en « Ecole d'entrepreneuriat Agricole » (FBS). Cahier de formation version 6.

GIZ-ProDRA/MAEH, 2015 : « Atelier coopératives dans la production d'anacarde - Un échange d'expérience et de perspectives » (du 14 au 15 avril 2015 à Sokodé).

GIZ ProDRA 2015 : Cahier de Formation FBS Anacardes

GIZ-ProDRA, 2013 : Rapport de l'atelier diagnostique des chaines de valeurs ajoutées Anacarde.

GIZ-ProDRA 2014 : Rapport de l'atelier de réflexion sur le développement du matériel végétal amélioré au Togo.

iCA 2010: A Value Chain Analysis of the Cashew Sector in Ghana.

iCA, 2015 : The overview of cashew production. Internal document.

DA (MAEP), 2012 : Résultats de l'étude diagnostique de la filière anacarde au Togo.

GIZ-ProDRA/MAEH, 2015 : Enquête DSID.

PNUD, MERF, 2008 : Stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement.

PNUD, MERF, 2009 : Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques.

Tandjiekpon, André, 2005 : CARACTERISATION DU SYSTEME AGROFORESTIER A BASE D'ANACARDIER (ANACARDIUM OCCIDENTALE LINNAEUS) EN ZONE DE SAVANE AU BENIN.

Tandjiekpon, André et Henri Quaye, 2014 : Atelier matériel végétal amélioré au Togo et promotion des techniques de greffage. Atelier du 23 au 26 septembre 2014 à Sokodé.

Siaka Kodjo, 2015 : Atelier de formation des formateurs sur les bonnes pratiques de récoltes et poste-récolte. Atelier du 03 au 04 février 2015 à Sokodé.

Liens internet :

www.erails.net/TG/Pommedecajou

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

www.africancashewalliance.org

www.africancashewinitiative.org

Elaboré conjointement par:

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique

Direction des Filières Végétales

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
(GIZ) GmbH - Togo

*Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture
(ProDRA)*

*Centres d'Innovations Vertes pour le secteur agro-alimentaire
au Togo (ProCIV)*

Publié par:

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH - Togo

Rue des Flamants
B.P.1510 Lomé
Togo

E prodra@giz.de

Noms des Programmes impliqués:

Centres d'Innovations Vertes pour le secteur agro-alimentaire au Togo (ProCIV)

Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA)

Auteurs ayant contribué à la publication

Afiya ADANI (MAEH), Soulemana ADJIBADJA (GIZ) , Edinam AFATCHAO (GIZ), Lawani ALABI (MAEH), Paul-Mathias BRAUN(GIZ) , Maurice EDORH (CASHEW ESPOIR), Bernard GNATOUANG (GIZ), Moritz HELDMANN (GIZ), Koffi SOUROU (MAEH), .Matthias SCHNIER (GIZ), M. TCHEMI TCHAMBI Tchakpo (Préfet du Tachoudjo)

Responsables de Rédaction

Afiya ADANI, Soulemana ADJIBADJA et Moritz HELDMANN

Photographie:

Adjibadja, Afatchao, Heldmann

Cartographies:

ESIG - Environnement et Système d'information Géographique

278, rue Elimbé Lomé TOGO

Email: info@esig-togo.com

Les cartes géographiques sont uniquement destinées pour visualiser des informations, et ne représentent aucune reconnaissance ou définition de limites administratives voire de frontières internationales. La GIZ ne prétend pas de visualiser le contenu avec exactitude ni intégralité.

Version finalisée

Validé le 21.10.2015

Lomé, 17.10.2015

Publié par la  Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Centres d'Innovations Vertes pour le secteur agro-alimentaire (ProCIV Togo)

Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture au Togo (ProDRA)

Rue des Flamants

B.P. 1510 Lomé

République Togolaise